

## **Bilan 2016 du Conseil national de l'information statistique (Cnis) relatif au programme de la statistique publique**

**Ce bilan est centré d'une part sur les orientations générales du Cnis pour 2016 et d'autre part sur les attentes majeures qui s'étaient exprimées en matière de statistiques lors de la mise au point du moyen terme du Cnis pour 2014-2018.**

**Les évolutions de la société, de plus en plus importantes, s'accompagnent de situations changeantes dont la mesure constitue une réelle difficulté et un défi pour la statistique publique. Les mutations de la vie familiale, la diversité des formes d'emploi, les transformations des modes d'organisation économique des entreprises, l'intégration du numérique dans l'économie, sont autant d'exemples de ces évolutions. Sur toutes ces dimensions, et bien d'autres, les travaux de la statistique publique présentés en commission ou en groupe de travail permettent d'éclairer le débat public et fournissent des clefs de compréhension. Améliorer le diagnostic, qu'il soit économique ou social, en période d'incertitude est fondamental.**

**La demande sociale relayée par le Cnis est l'expression de cette attente d'une meilleure compréhension et d'une meilleure appropriation des données. Le Cnis contribue à faire connaître largement l'utilité des données de la statistique publique.**

**Après avoir évoqué les sujets transversaux contenus dans les orientations générales de 2016, ce bilan passe en revue quatre domaines qui reprennent, en les regroupant, les échanges des commissions du Cnis et des groupes de travail en 2016, à savoir :**

- Le domaine social ;**
- Le domaine économique et financier ;**
- Le développement durable ;**
- Les territoires.**

# **I. Bilan des orientations générales**

## **① Le Cnis contribue à faciliter l'accès aux données de la statistique publique**

La loi n° 2016-1321 du 7 octobre 2016 pour une République numérique contient plusieurs avancées significatives en matière d'ouverture des données. Parmi les dispositions concernant la statistique publique, figurent notamment :

- la mise à disposition gratuite de l'intégralité du répertoire Sirene des entreprises et des établissements par l'Insee à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017 et plus généralement la gratuité de réutilisation de toutes les données du service statistique public et celle des échanges entre administrations (articles 1 et 12) ;
- la simplification des formalités auprès de la Cnil pour l'utilisation du numéro individuel du répertoire national d'identification des personnes physiques (NIR), en cas de recours à un NIR crypté géré par l'Insee – ces utilisations correspondent généralement à des appariements de bases de données individuelles à des fins de recherche (article 34) ;
- la possibilité pour le service statistique public (SSP) de rendre obligatoire la transmission électronique de bases de données privées en lieu et place des réponses à une enquête obligatoire (article 19) ;
- une procédure d'accès sécurisé aux bases de données publiques de portée transversale complétant les dispositions législatives existantes pour les travaux de recherche ou d'étude présentant un caractère d'intérêt public (article 36).

**En particulier, l'article 36 prolonge les dispositions législatives récentes que le Cnis avait encouragées et qui ont ces dernières années ouvert l'accès des chercheurs à des catégories de données couvertes par des secrets professionnels légaux** telles que les données détenues par le service statistique public, les données fiscales et les données de santé. Il permettra notamment de sécuriser et donc de faciliter l'accès des chercheurs aux données des organismes de sécurité sociale. Le travail mené par le Conseil en amont du projet de loi pour faciliter l'accès des chercheurs aux différentes catégories de données se voit reconnu dans ce cadre, puisqu'une mission, prenant la forme **d'un groupe de travail du Cnis, a été confiée par la secrétaire d'État au numérique à deux professeurs d'économie (Pierre-Yves Geoffard, président de la commission 'Services publics, Services aux publics' et Antoine Bozio) pour préparer la mise en œuvre de l'article 36.** Le groupe de travail rendra son rapport début 2017.

En outre, l'article 19 du projet de loi numérique va permettre à la statistique publique d'accéder à des informations détenues par des personnes morales de droit privé à des fins de production de statistiques, un avis du Cnis étant prévu pour cette

transmission. La concertation préalable au projet de loi menée par l'Insee sous l'égide du Cnis (groupe de travail sur « la réutilisation des données détenues par les entreprises », rapport diffusé en 2016) a permis d'étayer ce cadre juridique. **La première mise en œuvre de cette disposition aura lieu dès 2017, entre l'Insee et le secteur de la grande distribution (enquête « Données de caisse »)**, afin de compléter la collecte par voie d'enquête de l'indice des prix à la consommation, indicateur économique de première importance. Le projet doit permettre d'améliorer la précision de l'indice, de calculer des indices de prix régionaux et sur des segments de consommation fins, et de faciliter les comparaisons entre pays européens. Six pays européens utilisent déjà des données de caisse dans le calcul de leur indice des prix à la consommation et la quasi-totalité des autres pays ont engagé des projets sur ce sujet. Ces démarches constituent un enjeu majeur pour la statistique publique. Le Cnis a donné lors de son bureau du 8 décembre un avis favorable à cette opération importante dont il suivra avec intérêt la réalisation. Les données privées faisant l'objet de cette transmission ne sont pas communicables, afin de protéger le secret des affaires. Pour autant, la communication de statistiques, obtenues par agrégation de ces données de telle sorte qu'elles ne permettent pas l'identification des personnes morales, des marques ou des produits, est licite. **Le Conseil recommande que celle-ci puisse avoir lieu au niveau de détail le plus fin compatible avec l'obligation de confidentialité, conformément à son souhait de favoriser l'accès aux données.**

**En parallèle des évolutions législatives, la Banque de France est engagée dans une démarche d'ouverture de ses données**, dans le respect des règles juridiques qui leur sont applicables. **L'« open data room » inaugurée en novembre 2016** permet désormais aux utilisateurs d'exploiter des données anonymisées sur le secteur bancaire et financier, les entreprises, les ménages et les flux commerciaux et financiers internationaux. En tout, plus de 400 millions de données individuelles sont accessibles depuis des locaux dédiés au sein de la Banque de France. Le Cnis se félicite de cette ouverture qui s'inscrit dans la droite ligne du rapport du groupe de travail de 2015 sur « l'accès aux données bancaires et financières ».

Enfin, outre la mise à disposition des données pratiquée de longue date, **l'Insee et la Drees ont décidé en juin 2016 de partager le code source d'un de leurs outils de simulation, le modèle Ines**. Cette ouverture sera précieuse pour tous ceux qui souhaitent utiliser un modèle fiable et éprouvé afin de mener des évaluations de politiques publiques. Elle le sera également pour l'Insee et la Drees qui pourront améliorer le modèle grâce aux contributions libres.

Le Conseil se félicite des avancées significatives enregistrées en matière d'ouverture des données publiques et de la possibilité offerte à la statistique publique d'utiliser des données privées. Le Conseil continuera à participer aux réflexions et aux actions en ce domaine.

## ② Éclairer les comparaisons internationales

Dans le cadre de cette orientation, visant l'amélioration de la pertinence des comparaisons internationales par une meilleure comparabilité des données, **le Cnis a organisé un colloque le 26 mai 2016 sur les « comparaisons statistiques internationales, enjeux et limites », avec près de 150 participants.** L'objectif était d'engager une réflexion et de débattre à partir d'exemples concrets portant, d'une part, sur les sortants précoces de l'éducation et l'insertion sur le marché du travail et, d'autre part, sur certaines statistiques économiques et financières sous l'angle de la comparaison bilatérale France-Allemagne.

Des conclusions de ce colloque, il ressort que l'intérêt des comparaisons internationales est indéniable et que des progrès importants ont été accomplis au fil du temps en matière de standardisation des données et de comparabilité internationale. Pour autant, la pertinence des comparaisons n'est pas toujours assurée parce que les données ne sont pas réellement comparables. Surtout, de nombreux utilisateurs n'ont pas conscience de ces difficultés. Les défauts de comparabilité sont d'origines multiples : ils peuvent être liés au cadre institutionnel, aux différences de nature des sources de base, aux modes de construction des statistiques ou encore à des écarts résiduels de concepts. Chacun de ces problèmes appelle une solution spécifique. À l'issue de cet intéressant colloque, le Conseil souhaite que l'accent soit mis sur deux orientations :

- poursuivre et développer les travaux engagés pour l'amélioration de la comparabilité des données. Les statisticiens doivent accorder une priorité forte aux enjeux de comparabilité et les traiter tout en respectant le principe de subsidiarité. La poursuite et le développement de l'investissement des organisations internationales dans l'étude de la comparabilité des données, la collaboration avec des chercheurs ainsi que la collaboration avec des organismes qui font une utilisation raisonnée des statistiques peuvent appuyer l'effort de la statistique publique ;
- la statistique publique a également un rôle important à jouer pour diffuser davantage les comparaisons internationales en accompagnant l'utilisateur sur leur portée et leurs limites et en l'alertant, le cas échéant, sur les limites de leur pertinence et les précautions à prendre, tout en veillant à ne pas discréditer les outils.

③ **Dans un contexte de multiplication de données**, une autre attente - qui ressortait du moyen terme - était de **mettre le citoyen en capacité de comprendre et d'utiliser les données de la statistique publique**.

Les sources et les données disponibles sur un thème donné sont souvent très nombreuses et il devient difficile pour l'utilisateur de s'y retrouver. Plusieurs projets d'avis issus des commissions recommandent que le service statistique public réalise un dossier exposant l'ensemble des informations disponibles ou prévoie à horizon de deux à trois ans un nouveau point sur les données et études disponibles afin d'améliorer la lisibilité et d'accompagner les utilisateurs (statistiques sur la formation continue, sur l'occupation des sols, par exemple en 2016 ou sur des sujets émergents pour la statistique tels que les paradis fiscaux ou le financement participatif).

En aval, les producteurs de la statistique publique font de nombreux **efforts pour développer des publications ou outils pédagogiques, adapter leur communication aux nouveaux médias en ligne et aux réseaux sociaux et répondre aux nouveaux modes d'accès à l'information de la part des utilisateurs**. Ainsi, en avril, l'Insee a complété sa collection pédagogique *l'Insee en Bref* par un dossier sur « **la mesure des populations étrangère et immigrée** », domaine dans lequel de nombreuses informations erronées circulent, en particulier dans le domaine des statistiques ethniques. Celui-ci accompagnait deux publications plus classiques mais qui ont été l'objet d'efforts particuliers de pédagogie et d'infographie. Ces documents pédagogiques « Pour comprendre la mesure... » et leurs illustrations sont par ailleurs régulièrement **rediffusés via le compte Twitter de l'Insee**, notamment lors de la sortie des chiffres correspondants.

**Le nouveau site Internet de l'Insee** a été ouvert le 21 novembre après plusieurs années de développement. L'accès aux données et aux publications a été entièrement rénové, le moteur de recherche modernisé, ceci afin de faciliter les recherches des utilisateurs. Il sera accessible depuis tout type de matériel, notamment les smartphones.

**Une vidéo d'animation dénommée « un jour comme les autres »** a également été réalisée par l'Insee. Les principales statistiques démographiques (naissance, décès, immigration) et quelques résultats d'enquêtes y illustrent des événements du quotidien. Cette vidéo semble intéresser un public plus jeune et plus diversifié que les utilisateurs habituels des statistiques publiques, qui ont plutôt un profil expert.

**Les services statistiques ministériels (SSM) adaptent également leurs sites Internet** (Dares et Sies notamment) et plusieurs publications du service statistique public ont été modernisées, constituant ainsi des supports pédagogiques de premier plan. Ainsi **la publication annuelle « L'état de l'Enseignement supérieur et de la Recherche en France » possède désormais une version numérique interactive offrant de nombreuses possibilités de « data visualisation »**.

Au plan européen, le projet Digicom (*digital communication*) vise à développer des outils mutualisés tant pour la diffusion que pour la communication institutionnelle sur la statistique européenne. L'Insee participe activement à ce groupe de travail.

**Les expériences visant à rassembler physiquement ou virtuellement des utilisateurs d'une source de données en *open data*** - « hackathons », selon le vocabulaire consacré, ou autres formules - permettent de valoriser ces sources. Ils sont autant de succès d'estime, tels le hackathon organisé par l'Insee à l'occasion de la mise en *open data* prochaine des données du répertoire Sirene, ou les rubriques « Open data » des sites Internet des SSM, qui contribuent à **renforcer l'image de modernité de la statistique publique.**

Le Conseil encourage l'engagement des services statistiques publics dans les **formes de collaboration entre producteurs et utilisateurs pratiquées dans le monde de l'open data** (hackathon, *open data camp...*) et dans la **modernisation des outils de diffusion et de communication** visant à toucher des publics plus jeunes, qui ne consultent pas les médias traditionnels tels que la presse et ne fréquentent pas spontanément les sites Internet.

④ **Une autre attente**, apparue dès la remise du rapport Stiglitz, Sen et Fitoussi, **était de disposer d'indicateurs complémentaires au produit intérieur brut.**

**Cette attente a, en particulier, trouvé sa traduction dans la loi du 13 avril 2015** qui prévoit qu'un rapport contenant notamment « **les nouveaux indicateurs de richesse** » soit transmis au Parlement chaque année. Le tableau de bord correspondant est annexé aux lois de finances, sa définition a largement impliqué le Cnis.

Ce tableau de bord est cohérent avec les stratégies internationales, parmi lesquelles figurent **les « objectifs de développement durable » (ODD) de l'ONU**, qui succèdent aux « objectifs du millénaire ». En 2015, l'Assemblée générale de l'ONU s'est fixée 17 objectifs et 169 cibles à atteindre d'ici 2030. Ils couvrent un champ beaucoup plus large que les objectifs du millénaire, puisqu'aux objectifs de développement s'ajoutent maintenant des objectifs de la soutenabilité de ce développement. L'Assemblée générale de l'ONU a discuté en septembre 2016 des indicateurs de suivi pour l'atteinte de ces objectifs. La définition de ces 240 indicateurs résulte, comme celle des objectifs, d'un processus de négociation entre les États, préparé par un groupe d'experts statisticiens. Ce travail se poursuit. Les indicateurs des ODD seront mis en œuvre et suivis, au niveau mondial, des régions du monde et national. Ils sont classés en trois catégories en fonction de leur faisabilité.

Cette démarche internationale devrait permettre de **progresser au fil du temps dans la mesure et la mise à disposition d'indicateurs comparables entre pays dans le domaine du développement durable**, ce qui est particulièrement notable. Au niveau national, l'Insee coordonnera l'avancée de la production statistique de ces indicateurs, qui impliquent fortement d'autres composantes du SSP. Actuellement, pour la France, 34 % des indicateurs sont déjà disponibles, cette proportion s'élève à 65 % si on accepte un proxy. Le Conseil suivra régulièrement les avancées dans la production et la diffusion de ces indicateurs.

S'agissant de la demande permanente des utilisateurs, relayée par les membres du bureau et les présidents de commission, **de diminuer les délais de diffusion de certains résultats statistiques, l'année 2016 a connu des progrès notables**. L'Insee publie en effet deux semaines plus tôt qu'auparavant les premières estimations du PIB trimestriel, du chômage et de l'inflation, depuis le printemps, conformément à ce qu'il avait annoncé. Par ailleurs, des indicateurs précoces sur la pauvreté sont fournis annuellement grâce à de la micro-simulation depuis la fin 2015.

#### **⑤ L'amélioration de la connaissance de la dépense territoriale est une attente forte des utilisateurs.**

Ce sujet avance très lentement. Depuis l'été 2014, la Direction générale des finances publiques (DGFIP) transmet à l'Insee des informations sur les dépenses de l'État au niveau de chaque région. Malgré une perspective de travail collaboratif sur les dépenses de l'État entre les directions régionales de l'Insee et celles de la DGFIP, les progrès sont modestes, cette Direction étant toujours réticente à la circulation de ses données, fut-elle restreinte aux services de l'Insee.

Seul ce travail collaboratif au niveau des acteurs régionaux permettrait de vérifier s'il existe des écarts de performance entre régions. Concernant les dépenses locales, les propositions pour progresser restent à élaborer. **Un nouveau point d'étape sur cette question pourrait éventuellement être proposé en commission du Cnis en 2017**, en lien avec les progrès de l'*open data* du côté des collectivités locales.

#### **⑥ Progresser dans la mesure de l'économie numérique**

À la suite de l'assemblée plénière 2016 qui a présenté de premières réflexions sur le lien entre l'économie numérique et les mesures statistiques, le Conseil a ajouté cette orientation générale aux précédentes orientations issues du moyen terme 2014-2018. Il constate en effet les fortes évolutions dans le fonctionnement de l'économie

dues à la numérisation croissante des activités et l'émergence de produits, de services, d'activités et de marchés nouveaux, qui conduisent également à des transformations en profondeur du marché du travail, et d'autres aspects du fonctionnement de notre société. Il a donc souhaité participer aux échanges permettant de mieux cerner le périmètre de la « numérisation de l'économie » en organisant en 2017 un colloque sur ce thème.

Cette préoccupation est partagée par les producteurs de statistiques nationales, mais aussi à l'étranger. **Au Royaume Uni**, le rapport d'audit indépendant de Sir **Charles Bean sur la production et la gouvernance de la statistique officielle** a consacré un chapitre aux **évolutions économiques liées au développement d'Internet** et à la manière dont **l'Office national des statistiques (ONS) devrait en rendre compte**. L'Insee a consacré également un dossier de sa publication économique annuelle « l'économie française » à la place d'Internet dans les mesures statistiques de l'économie. Cette étude constate que les services qui se développent sur Internet tendent à brouiller les frontières traditionnelles, notamment entre ce qui relève de l'activité marchande et ce qui appartient à la sphère des activités bénévoles ou informelles. Sans pouvoir aller jusqu'à la quantification, le dossier dresse une typologie des principales activités qui n'auraient pas pu se développer sans Internet et explicite comment elles sont retracées dans le cadre de référence des comptes nationaux. La Dares mène également des travaux sur l'impact d'Internet sur le fonctionnement du marché du travail. Ces travaux alimenteront le futur colloque.

En 2016, la préparation du colloque est restée limitée à une réflexion au sein du secrétariat général et avec la présidente. Le programme lui-même sera préparé en associant des experts (statisticiens, économistes ou autres) et quelques administrations spécialisées du numérique. **La finalité du colloque est d'examiner comment la statistique publique prend à ce jour en compte les évolutions (économiques, mais aussi organisationnelles ou sociales) liées au développement du numérique** : Internet, plateformes, économie collaborative, fracture numérique... L'état des lieux de ce que les statisticiens mesurent aujourd'hui sera complété par les manques et les évolutions souhaitables. Les interventions panacheront des producteurs et des utilisateurs et des exemples de bonnes pratiques internationales seront recherchés. Au vu des travaux restant, le colloque serait programmé à l'automne 2017.

De manière générale, le Conseil considère que de nombreux sujets émergents liés au développement du numérique, notamment ceux qui sont liés à la réduction drastique des coûts de transaction (plateformes collaboratives telles que Uber, Blabla-car, etc. mais aussi d'intermédiation marchande telles que le financement participatif des projets) constituent des enjeux économiques majeurs et qu'à ce titre ils doivent faire l'objet d'une veille active de la part des producteurs de statistiques.

## **II. Bilan thématique issu des échanges en commissions et dans les groupes de travail**

### **1. Les avancées et les attentes dans le domaine social**

(Commissions « Emploi, qualification et revenus du travail », « Démographie et questions sociales », « Services publics et services aux publics » et Commission nationale d'évaluation du recensement de la population)

Après avoir dressé un inventaire des dispositifs statistiques de mesure permettant d'appréhender la diversité des formes d'emploi et en s'appuyant sur une série de travaux internationaux et étrangers actuellement disponibles ou en cours, **le rapport propose une clarification de l'analyse et une grille de classement. Les formes d'emploi** sont cataloguées, d'une part, selon le degré d'autonomie du travailleur et, d'autre part, selon la présence ou non d'interventions de tiers. La situation des personnes au regard des **modalités des emplois**, notamment dans les cas de temps partiel et de pluriactivité et au caractère plus ou moins « contraint » de ces situations, a également été examinée. De ces observations et analyses, 60 recommandations découpées en deux axes ont été proposées : propositions transversales et propositions concernant des formes d'emploi spécifiques. Certaines préconisations sont réalisables à bref délai. D'autres doivent s'articuler avec la mise en œuvre courant 2017 de la Déclaration sociale nominative (DSN). D'autres encore portent, à plus long terme, sur quelques enquêtes qu'il conviendrait de mieux adapter à la diversité des formes d'emploi. Outre la feuille de route qui est à proposer par le service statistique public pour démarrer la mise en œuvre des recommandations, **la commission a notamment engagé le service statistique public à mener une veille active sur l'économie collaborative et notamment sur ses impacts sur le marché du travail.**

Le groupe de travail sur **la mesure du travail dissimulé et de son impact pour les finances publiques, lancé en 2015 et présidé par Alain Gubian**, a poursuivi ses travaux, dans le but notamment de cerner l'ampleur en France du détachement temporaire de salariés étrangers et du travail dissimulé, d'identifier les moyens d'en améliorer la mesure et d'en estimer l'impact sur les finances publiques. Il s'inscrit dans la demande de moyen terme du Cnis d'une meilleure connaissance des mutations de l'emploi. Son rapport est attendu pour le printemps 2017.

**La formation continue ou tout au long de la vie a été également une thématique majeure de l'année 2016 au sein des commissions sociales.** Suite aux modifications institutionnelles apportées par la loi relative à la formation du 5 mars 2014, une présentation approfondie du nouveau système d'information statistique sur la formation tout au long de la vie a été organisée, après que le système d'information relatif au compte personnel de formation (CPF), en cours de construction, ait été

présenté. Dans ce contexte de profondes mutations de la formation continue, le conseil demande aux producteurs de faire un effort de pédagogie et d'accompagnement particulier des utilisateurs et d'utiliser l'opportunité de ce changement pour réexaminer les concepts utilisés et la manière dont les principaux résultats relatifs à la formation tout au long de la vie sont diffusés.

Les travaux de la Commission "Démographie et questions sociales" du premier semestre 2016 ont porté principalement sur la présentation du rapport « **Les ruptures familiales et leurs conséquences : 30 recommandations pour en améliorer la connaissance** » du groupe de travail présidé par Claude Thélot. Les ruptures familiales constituent une question d'actualité importante, à la fois par le nombre de ménages en cause et par leurs répercussions humaines, judiciaires, sociales et économiques. Le rapport examine l'adéquation et la disponibilité des informations statistiques ; les conditions nécessaires pour que les études et recherches sur les ruptures se développent en quantité et qualité et enfin les évolutions souhaitées en termes de production, d'analyse et de diffusion des données sur les ruptures et leurs conséquences, tant pour les enfants que pour les adultes. **Comme le rapport le met en avant, la commission adhère à l'idée qu'il est important d'articuler davantage la production, les études et la diffusion pour bien mesurer et comprendre les impacts des ruptures. Le service statistique public a déjà engagé une première mise en œuvre des recommandations. Le Cnis en suivra les avancées.** Le Haut conseil à la famille a un rôle déterminant pour faire émerger la demande et les priorités en termes d'études et d'évaluation des politiques publiques.

**Les travaux de la Commission "Services publics et services aux publics » ont porté sur la mise en place du nouveau cadre législatif issu de la loi de modernisation de notre système de santé de mars 2016, et du dispositif d'observation prévu.** Il s'accompagne d'évolutions du cadre européen (projet de règlement sur les enquêtes auprès des ménages et notamment celles concernant la santé) qui modifient la production et la diffusion des statistiques nationales et européennes. Les utilisateurs ont insisté sur la mise à disposition des données aux chercheurs, y compris étrangers, qui devra néanmoins être encadrée. La question de la tarification de l'accès aux données a aussi été débattue. Les modalités d'accès, de l'orientation des demandeurs à la jurisprudence en cas de refus d'accès aux données, en passant par l'instruction des dossiers, sont encore à finaliser. Les échanges prévus, notamment dans le cadre du groupe de travail chargé de préparer la mise en œuvre de l'article 36 de la loi pour une république numérique, devraient permettre des avancées sur la question.

**Le recensement de la population nécessite des échanges entre l'Insee et les communes, qui se font au sein de la Cnerp (Commission nationale d'évaluation du recensement de la population).** En 2015, celle-ci a lancé un groupe de travail intitulé « **L'évolution et l'amélioration de la collaboration Insee-Collectivités locales pour la**

## **gestion des RIL dans le cadre du projet Rorcal » afin de s'assurer que le dispositif proposé par l'Insee convient aux communes.**

Le RIL (Répertoire d'immeubles localisés) est dans les communes d'au moins 10.000 habitants une base fondamentale du recensement. Ce répertoire sert à la fois de base de sondage pour les enquêtes annuelles et d'élément du calcul des populations légales. De la qualité du RIL dépend la qualité de la collecte et au-delà la qualité des résultats. Depuis la mise en place du recensement annuel, en 2004, un premier groupe de travail a fait le point sur cette collaboration Insee-mairies dans un rapport du Cnis en 2013. L'Insee a parallèlement travaillé à la modernisation des outils de gestion du RIL : le projet Rorcal (Réorganisation du répertoire commun d'adresses localisées) en cours a pour objectif d'innover par le déploiement d'outils collaboratifs et d'améliorer encore la qualité des RIL par la mobilisation de nouvelles sources de données pour leur mise à jour. **La mise en œuvre de Rorcal va transformer le processus de collaboration entre l'Insee et les mairies** dans la mesure où les échanges pourront se faire en continu *via* les deux applications collaboratives accédant à une base de données commune et centralisée. C'est pourquoi, **la Cnerp a souhaité anticiper et accompagner le déploiement du projet Rorcal par des échanges dans un groupe de travail.** À la veille de la mise en œuvre de Rorcal, le groupe de travail constate que les collectivités sont satisfaites des nouvelles modalités de collaboration qui s'annoncent, y compris les communes qui avaient développé leur propre outil de gestion du RIL.

**La mesure des flux migratoires** reste un sujet de travail permanent des statisticiens, notamment en raison de l'absence de sources de données sur les sorties du territoire. L'Insee a publié cette année une étude innovante sur les « flux migratoires entre la France et l'étranger selon l'origine (immigrés, personnes nées en France, Français nés à l'étranger) », accompagnée d'une publication courte et d'un nouveau dossier pédagogique dans la série « Pour comprendre la mesure... » (voir orientation N° 2).

La commission « Démographie et questions sociales » a également examiné le bilan et les enjeux de l'enquête « Trajectoires et Origines », en préalable au lancement de la première réédition de cette enquête prévue en 2018-2019. Dans un contexte de grande sensibilité des questions autour de l'immigration et des statistiques ethniques, l'apport de ce type d'enquête a été jugé incontestable pour objectiver le débat public national, mais aussi pour les comparaisons internationales, les analyses et les recherches en matière de trajectoires. La prochaine édition de l'enquête s'inscrira dans la continuité de la précédente. À la suite du panorama du système d'information statistique sur l'insécurité rassemblé en 2015 (données du service statistique de la sécurité intérieure, du service statistique du ministère de la Justice, de l'Observatoire national de la délinquance et de la réponse pénale et données issues de l'enquête « Cadre de vie et sécurité » - CVS - réalisée par l'Insee), **le Cnis a**

**organisé une « rencontre » relative aux statistiques sur l'insécurité, qui s'est tenue le 5 septembre 2016, sous la présidence de M. Jean-Marie Delarue, ancien vice-président du Cnis.**

En effet, ce domaine présente pour la statistique publique et la recherche plusieurs difficultés, notamment d'ordre conceptuel et méthodologique. D'un point de vue institutionnel, la création d'un service statistique ministériel au ministère de l'Intérieur pour ses missions de sécurité, après celle de l'Observatoire national de la délinquance et de la réponse pénale est une évolution très favorable à la qualité des informations statistiques en ce domaine. Pour autant, en ce qui concerne la méthodologie, il est indispensable de compléter les données administratives, qui reflètent l'activité de la police, par des enquêtes de victimation, du point de vue des victimes, comme l'enquête CVS. Quant à la définition à donner à la sécurité, il importe de préserver une approche multidimensionnelle.

Dans un contexte d'interrogations répétées des utilisateurs sur le pilotage, la concertation et la méthodologie de l'enquête CVS, la rencontre a offert l'occasion d'élargir la réflexion aux bonnes pratiques d'autres pays, et aux méthodes et approches retenues pour d'autres sujets sensibles, grâce aux interventions d'un expert statisticien néerlandais et d'experts d'autres domaines.

Les échanges ont permis de confirmer **la demande forte des utilisateurs d'augmenter et intensifier la concertation** relative à cette enquête, en particulier **autour de ses résultats, afin d'aider à clarifier les finalités de l'enquête et ses évolutions possibles, d'une part, et de travailler sur de nombreuses questions méthodologiques, d'autre part.** À cet égard, le besoin de revenir sur l'expérimentation de collecte multimode de cette enquête (enquête vols, violences et sécurité, VVS) a aussi été exprimé. Dans cette perspective, **une des conditions pour assurer la qualité de cette source est d'en développer les utilisations par des chercheurs et la diffusion**, tout en gardant une approche multi-sources. Les services co-maîtrise d'ouvrage de l'enquête doivent donner suite à ces propositions dans les mois à venir.

## **2. Les avancées et les attentes dans le domaine économique et financier**

(Commissions « Entreprises et stratégies de marché » et « Système financier et financement de l'économie »)

L'année 2016 a vu la finalisation des travaux portant sur « la réutilisation par le système statistique public des informations des entreprises », sujet d'un groupe de travail du Cnis présidé par Michel Bon. La première application de ces travaux, rendus possibles de façon générale par la loi pour une République numérique, sera l'utilisation par l'Insee des données de caisse des grandes surfaces dans le calcul de

l'indice des prix à la consommation (IPC), à compter de 2017.

Comme cela a été souligné déjà l'an passé, **le chantier majeur de la statistique d'entreprise reste le passage de « l'unité légale » à « l'entreprise au sens économique » (appelé aussi « profilage »)** pour mieux appréhender les groupes en particulier dans leur dimension internationale (répertoire européen – EGR ; enquêtes OFATS et IFATS). L'effort d'allègement de la charge statistique pesant sur les entreprises se poursuit avec la généralisation de la réponse par Internet aux enquêtes, le recours croissant aux données administratives et le passage d'enquêtes exhaustives à des enquêtes par échantillon.

**Les premiers résultats de l'enquête « Associations » de 2014** ont été présentés et discutés. Le panorama qu'elle permet de tracer est particulièrement intéressant (1,3 million d'associations sont actives en 2013, représentant au total 1,3 million de salariés en équivalent temps plein). La pertinence des résultats de l'enquête est notamment liée à la qualité de l'interaction entre chercheurs et statisticiens au sein du comité de concertation de l'enquête, qui a permis d'élaborer un questionnement efficace. La commission a recommandé que l'enquête puisse être renouvelée à intervalle régulier, de l'ordre d'un rythme quinquennal, dans un domaine fortement évolutif.

La commission « Système financier » a, quant à elle, examiné **deux sujets émergents** du point de vue de l'observation statistique : la connaissance des **centres financiers offshore, ou encore « paradis fiscaux »**, très parcellaire alors que le sujet est au cœur de la mondialisation financière ; et celle du **financement participatif, ou crowdfunding**, nouvelle forme d'intermédiation liée au développement d'Internet.

Les données disponibles reflétant l'activité des banques françaises dans les pays dits **centres financiers extraterritoriaux** ou « paradis fiscaux » sont issues notamment du *reporting* pays par pays auquel les banques sont astreintes. La commission a constaté des progrès dans la mise à disposition de données comme la diffusion depuis 2014 des statistiques FATS (*Foreign affiliates statistics*) du secteur bancaire par la Banque de France, ou celle en cours de préparation des flux bilatéraux. La poursuite des avancées dans la mise en œuvre de l'identifiant unique des unités participant à des transactions financières (LEI – *Legal Entity Identifier*) est un axe majeur de progrès pour assurer la fiabilité des analyses sur les flux du marché financier. La Norme d'échange automatique d'informations relatives aux comptes financiers en matière fiscale, promue par l'OCDE, devrait permettre de collecter des données très utiles sur l'activité financière dans les paradis fiscaux.

Le Conseil souhaiterait que soient abordées le plus en amont possible, tant la question des nomenclatures que celle des modalités de mise à disposition au public des statistiques qui pourraient être construites à partir de ces informations.

**Le financement participatif, ou *crowdfunding***, consiste à mettre en relation *via* une plate-forme Internet des prêteurs, donateurs ou investisseurs et des emprunteurs porteurs d'un projet, pour lequel un cadre réglementaire se met progressivement en place, ce marché étant très récent.

La mesure statistique se fonde sur plusieurs formes de *reporting*, et elle est encore susceptible d'évoluer, ce qui la rend actuellement délicate. Les « plateformes », opérateurs privés de ce marché, sont par nature également des collecteurs d'informations. Une des voies d'amélioration de la mesure statistique du financement participatif serait une plus grande numérisation des sources de données telles que les liasses fiscales des entreprises, les données de greffe des tribunaux de commerce et les données FIBEN. Les initiatives privées ou publiques de rassemblement d'informations et études dans ce domaine doivent être encouragées et partagées.

Le Conseil considère que **de tels sujets émergents, à forts enjeux économiques, doivent faire l'objet d'une veille active de la part de la statistique publique** afin de mieux les appréhender et à terme de les intégrer aux mesures statistiques.

### **3. Les avancées et les attentes sur l'environnement et le développement durable**

(Commission « Environnement et développement durable »)

Les travaux de la commission "Environnement et développement durable" ont porté sur les **données et statistiques relatives à la ressource, la distribution et la qualité de l'eau, s'inscrivant à la fois dans le cadre du moyen terme 2014-2018 du Cnis et dans les objectifs de développement durable de l'ONU 2015-2030** (voir bilan des orientations générales). Sur ce dernier point, la réalisation de cet objectif reste un défi pour la France dans toutes ses dimensions car il faut noter, par exemple, que quelques milliers de personnes en Guyane et Mayotte n'ont pas encore accès aux services d'eau potable et d'assainissement.

Le **panorama des données disponibles en France sur l'eau** a offert au Conseil une vision d'ensemble du système d'information existant, particulièrement appréciable compte tenu de la multiplicité des sources d'information. La commission a pris connaissance des efforts faits par l'État et ses établissements publics pour mettre à disposition ces informations, avec un souci d'accompagnement pédagogique des utilisateurs et de pertinence des systèmes d'information, mais note cependant qu'il demeure **une forte demande pour enrichir la base de données Sispea par des variables issues de la statistique publique**, relatives notamment aux caractéristiques des logements ainsi que par des données sur les conditions économiques de gestion

des services d'assainissement. L'objectif de ces enrichissements est de permettre des approches multidimensionnelles (social, économique et environnemental).

Devant l'intérêt que présentent les informations issues des collectivités locales relatives à la gestion de l'eau par les services d'eau et d'assainissement, le Conseil souhaite que ces données soient davantage exploitées par la statistique publique. **En conséquence, le Conseil recommande qu'une expérimentation soit lancée afin d'expertiser l'utilisation des informations provenant des collectivités locales à des fins statistiques, dans le respect des dispositions législatives et réglementaires.**

#### **4. Les avancées et les attentes sur les aspects territoriaux**

(Commission « Territoires »)

À la suite de la réforme territoriale et de l'entrée en vigueur de nouveaux découpages administratifs au 1<sup>er</sup> janvier 2016, un point d'information présentant **l'impact de la nouvelle organisation territoriale sur la statistique publique, notamment** l'impact engendré par la fusion des communes, les métropoles et les nouvelles régions sur l'observation locale en matière de zonages, a engendré des échanges nourris au sein de la Commission.

Les fusions de communes opérées pour constituer des communes nouvelles au 1<sup>er</sup> janvier 2016 ont entraîné une modification de plusieurs zonages supra communaux tels que les zones d'emploi, les unités urbaines et les aires urbaines. Plus généralement, la statistique européenne va travailler sur de nouveaux découpages territoriaux dans les années à venir, à partir des données carroyées.

L'Insee a diffusé au printemps 2016 **les premières données de revenus disponibles des ménages et de pauvreté à l'échelle infra communale (IRIS) et sur les quartiers prioritaires de la politique de la ville**, dans le nouveau découpage qui succède aux ZUS. Ces données sont fondées sur le dispositif FILOSOFI appariant les bases fiscales et les données de prestations sociales exhaustives. Il s'agit d'une avancée importante dans la connaissance des inégalités territoriales et de la précarité à un niveau géographique fin.

**La mesure de l'occupation de l'espace a attiré aussi un grand intérêt des utilisateurs.** Les différentes sources géographiques, qu'elles soient à grande échelle (petit périmètre observé avec beaucoup de détails) ou à petite échelle (grand périmètre d'observation avec peu de détails) permettent à l'utilisateur de déterminer la source la plus adaptée pour mesurer les surfaces occupées selon leur usage et l'évolution de ces surfaces.

Constatant la grande variété d'approches au sein des producteurs de données, **le**

**Cnis a rappelé son souhait de développer la coordination entre les producteurs afin d'augmenter la cohérence des sources.** À cet égard, la commission a pu constater **les progrès réalisés ou prévus** en termes de complémentarité entre sources, de rapprochement des concepts ou de précision, **depuis le précédent examen en 2012 des dispositifs d'observation de l'étalement urbain.** Pour analyser l'évolution des surfaces à diverses échelles, les sources géographiques, le dispositif Corine Land Cover et l'enquête Teruti peuvent être utilement combinés pour répondre aux divers besoins d'analyse.